

pris ma confiance, dit-il, abusant de mon exaltation republicaine, m'avaient égaré sur le compte de notre estimable collègue Couthon. J'ai eu le malheur de céder aux insinuations perfides de ces hommes pervers; j'ai outragé notre collègue dans une proclamation que je désavoue, que je rétracte (*vifs applaudissements*), que je voue solennellement au blâme de l'opinion publique (*nouveaux applaudissements*). Mon cœur n'a jamais cessé d'aimer, d'honorer le citoyen Couthon. Voilà la profession de foi dont je ne me serais jamais écarté si j'eusse toujours été moi. Je prie la Convention de la recevoir et de permettre qu'elle soit insérée au Bulletin. Je sais que Couthon n'en a pas besoin; mais c'est pour moi que je le demande. Un homme pur doit reconnaître avec franchise ses erreurs, et les réparer autant qu'il est en lui (*les applaudissements recommencent et se prolongent*). » Couthon promit alors à Javogues son estime et son amitié, et le *Moniteur* ajoute: « Javogues et Couthon s'embrassent. » Instruit par cette expérience, Javogues se tint désormais prudemment en dehors des questions brûlantes; le 26 nivôse an III, il fit l'éloge de Kellermann. Mais, le 19 floréal suivant, il fut dénoncé par les administrateurs de Bourg (Ain), et, le 25, par une pétition des habitants du département de l'Rhône-et-Loire, comme « l'assassin et le devastateur de son pays ». Après l'insurrection de prairial, il fut décrété d'arrestation le 13, et, le 17, Dugué-d'Assé déclara à la Convention que « Javogues était accusé par tous les partis, même par les jacobins, d'avoir commis les actes les plus atroces et les plus immoraux ». Arrêté peu après, il bénéficia de l'amnistie générale du 4 brumaire an IV. Avant pris part à la conspiration du camp de Grenelle, il fut arrêté de nouveau le 24 fructidor suivant, passa, quatre jours après, devant la commission militaire, fut condamné à mort et fusillé.

JAY (JEAN), député en 1791, membre de la Convention, né à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), le 30 décembre 1743, mort à Nougaret, près de Fleix (Dordogne), le 9 septembre 1807, d'une famille protestante originaire de Castillon-sur-Dordogne, fit ses études théologiques à Genève, fut « ministre du saint Evangile » en Hollande, et reentra en France au début de la Révolution. Qualifié avocat et nommé, en 1791, administrateur du département de la Gironde, il fut élu, le 3 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 10^e sur 12, à la pluralité des voix (469 votants); il vota avec la majorité, et fut réélu, le 6 septembre 1792, par le même département, député à la Convention, le 5^e sur 10, avec 418 voix (46 votants). Il siégea à la Montagne, et déclara, lors du procès du roi, au 3^e appel nominal: « Je vote pour la peine de mort. » Il donna son opinion sur l'instruction publique, fit proroger les pouvoirs du comité de salut public, devint secrétaire de la Convention, présida le club des Jacobins, et, dans la séance du 28 juin 1794, donna, d'après une lettre reçue d'un membre du district de Bordeaux, connaissance de certains détails relatifs à l'arrestation des girondins Guadet, Salles et Barbaroux. Non réélu après la session à l'un ou à l'autre des nouveaux Conseils, il devint plus tard pasteur de l'église de Fleix (Dordogne), et y exerça le ministère jusqu'à sa mort.

JAY (ANTOINE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, et député de 1831 à 1837, né à

Guitres (Gironde) le 19 octobre 1769, mort à Chaberville (Gironde) le 9 avril 1854, « fils de monsieur Jean Jay, commissaire à Terrier, et de demoiselle Julie-Philippe Chevreau, » fit ses études chez les Oratoriens de Niort, et son droit à Toulouse, où il fut reçu avocat, embrassa avec ardeur les idées de la Révolution, fut nommé administrateur du district de Libourne, puis partit pour l'Amérique (1796), où il visita le Canada, les Florides et la Louisiane et se lia avec le président Jefferson. A son retour en France (1803), il devint le précepteur des trois fils de Fouché, qu'il avait en pour professeur à l'Oratoire. Comme son protecteur était alors un ardent partisan du nouveau régime, Jay célébra en vers dithyrambiques le sacre de l'empereur et la naissance du roi de Rome. Inscrit au barreau de Paris, il s'occupa surtout de littérature. Son *Tableau littéraire du dix-huitième siècle* fut couronné par l'Académie en 1806, et son *Eloge de Montaigne* eut le même honneur en 1812. Cette même année, il fut appelé à la direction du *Journal de Paris*. Professeur d'histoire à l'Académie royale en 1814, il attaqua sans ménagement l'empereur vaincu; au retour de l'île d'Elbe, ce fut le tour des Bourbons. Élu, le 15 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de la Gironde, avec 17 voix sur 29 votants, il jura l'Acte additionnel. Mais, après Waterloo, ses convictions se modifièrent encore une fois. Sous l'inspiration de Fouché, il réclama formellement l'abdication de l'empereur (21 juin), et, s'il refusait, la proclamation d'un déchéance. La Chambre n'osa pas encore aller si loin, et nomma une commission pour s'entendre avec les ministres. Jay fut un des cinq députés chargés, auprès des soldats français campés sous Paris, de les dissuader de combattre les alliés, afin de les laisser entrer dans Paris. Les Bourbons n'ayant point récompensé son zèle, Jay passa à l'opposition, participa à la fondation du *Constitutionnel*, et collabora à la *Biographie des contemporains* où son article sur Boyer-Fonfrède lui valut un an de prison et 16 francs d'amende. Pourtant il ne voulut pas signer en juillet 1830, la protestation des journalistes, et il se soumit aux Ordonnances. Le 5^e collège de la Gironde (la Réole) l'élut député, le 13 février 1831, par 121 voix (155 votants), en remplacement de M. Galos décédé, et le réélut, le 5 juillet 1831, par 170 voix (229 votants, 368 inscrits), contre 56 à M. Gravier; et, le 25 juin 1834, par 129 voix (206 votants, 336 inscrits), contre 59 à M. Beryer. Il parla contre les associations patriotiques, vota l'hérédité de la pairie, et ne négligea aucune occasion de combattre les mesures libérales. Membre de l'Académie française du 17 mars 1832, conseiller général de la Gironde (1831-1837), maire de Lagorce (Gironde) (1830-1848), il a publié un nombre considérable d'ouvrages littéraires, historiques, biographiques et de voyages, parmi lesquels l'*Histoire du ministère du Cardinal de Richelieu* tient la première place.

JAYR (HIPPOLYTE-PAUL), pair de France et ministre, né à Bourg (Ain) le 25 décembre 1801, « fils de Benoit-Marie Jayr, avocat, et de Lucie-Marie-Françoise Dévotte Roussel, mariés, demeurant à Bourg, » étudia le droit à Paris et entra dans l'administration en 1830. Conseiller de préfecture, puis secrétaire général de l'Ain (août 1830), il devint préfet de ce département le 25 mai 1834, et fut placé ensuite

successivement à la tête des départements de la Loire (23 juillet 1837), de la Moselle (20 octobre 1838) et du Rhône (23 mai 1839). Son dévouement aux intérêts de la monarchie de juillet le fit appeler, le 9 juillet 1845, à la Chambre des pairs. Il y soutint le pouvoir de ses votes, mais il conserva son titre et ses fonctions de préfet de Lyon jusqu'au moment où il vint remplacer dans le cabinet Guizot, le 9 mai 1847, M. S. Dumon, comme ministre des Travaux publics. Il s'associa aux actes politiques du chef du cabinet, et, personnellement, eut à présenter aux Chambres divers projets de loi relatifs aux chemins de fer de Lyon, d'Avignon, de Dieppe, du centre, etc. On remarqua aussi le rapport qu'il adressa au roi sur l'organisation du corps des mines et des ponts et chaussées. La révolution de février le rendit à la vie privée. Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1845; administrateur du chemin de fer de l'Est.

JEAN (IGNACE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Aurel (Vaucluse) le 2 août 1768, mort à une date inconnue, « fils de Jean-Baptiste Jeau et de Marie-Anne Roitel, mariés, » fut nommé, en 1790, procureur de la commune d'Aurel, devint, en l'an III, administrateur du département de Vaucluse et, le 15 floréal an VIII, fut appelé aux fonctions de secrétaire général de la préfecture. Il devint plus tard sous-préfet de Briançon. Le 13 mai 1815, le collège de département de Vaucluse le choisit comme représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 22 voix sur 43 votants. Il appartint encore à l'administration sous Louis-Philippe et fut admis à la retraite comme sous-préfet de Briançon le 1^{er} octobre 1840. Chevalier de la Légion d'honneur.

JEANBON-SAINT-ANDRÉ (ANDRÉ, BARON), membre de la Convention, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 25 février 1749, mort à Mayence (Allemagne) le 10 décembre 1813, fils de Jeanbon, foulonnier, servit dans la marine marchande où il devint capitaine, puis, de retour en France, se fit pasteur protestant. Au début de la Révolution, il en embrassa les idées avec ardeur, fut nommé, en 1790, officier municipal de Montauban et, le 5 septembre 1792, fut élu membre de la Convention, le 4^e sur 9, à la pluralité des voix, par le département du Lot (dont Montauban faisait alors partie, le département de Tarn-et-Garonne n'ayant été créé que plus tard). Il siégea à la Montagne, s'opposa (1^{er} décembre 1792) à l'envoi d'une lettre de félicitations à Dumouriez et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Tous les peuples qui ont voulu être libres n'ont pu l'être que par la mort des tyrans. Je vote pour la mort. » Le 21 janvier 1793, il dénonça un placard de *Valady*, et demanda contre lui un décret d'accusation, et, le lendemain, fit accepter la démission de Roland, « l'Assemblée ne pouvant tenir enchaîné un homme qui veut être libre. » Le 8 février, il réclama le rapport du décret rendu contre les auteurs des massacres de septembre, et, le 16, écrivit à ses collègues Simond, Grégoire, Héroult de Séchelles et Jagot, en mission dans la Savoie, une lettre curieuse au point de vue des responsabilités de chacun dans la mort du roi : « J'ai reçu votre lettre à la Convention sur la mort du tyran. J'y ai supprimé le mot « condamnation » qui pouvait faire équivoque, et j'y ai substitué une expression qui rendit mieux vos vrais sentiments qui étaient

pour la mort, sans appel au peuple. » Il ajoute : « Condorcet, Barrère et Gensonné nous ont lu à eux trois une Constitution qui a été loin de plaire à tout le monde. Ce malheureux enfant de huit ou neuf pères brissotins a contre lui, aux yeux de bien des gens, un vice très essentiel, celui de sa naissance; et puis on le trouve rachitique, mal conformé; cela va jusqu'à dire qu'il ne pourra pas vivre. » Le 9 mars 1793, il monta à la tribune pour rendre hommage au zèle des Parisiens qui volaient à la défense de la patrie; il fit abolir, le même jour, la contrainte par corps pour dettes; fut envoyé en mission dans la Dordogne; fit adopter (8 juin) une augmentation de traitement de 300 livres pour les juges de paix de 1^{re} catégorie, et de 150 livres pour ceux de 2^e; fut adjoint, le 12 juin, au comité de salut public pour la marine; remplit une courte mission en Seine-et-Marne; loua (9 juillet) le patriotisme du général Rossignol, et fit décréter son élargissement; fit partie (10 juillet) du nouveau comité de salut public, et fut élu (11 juillet) président de la Convention. Le 27, il fit remplacer, au comité de salut public, Gasparin, malade, par Robespierre, et fut envoyé, le 1^{er} août, en mission aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin. De retour à la Convention à la fin du mois, il déposa, le 5 septembre, la proposition suivante : « Il existe à Paris une classe d'individus qui, malgré la faiblesse de leur sexe, font beaucoup de mal à la République. Ils corrompent vos jeunes gens, et au lieu de les rendre vigoureux et dignes des anciens Spartiates, ils n'en font que des Sybarites, incapables de servir la liberté : je veux parler de ces femmes impudiques qui font un honteux trafic de leurs charmes. C'est une peste dans la société, et tout bon gouvernement devrait les bannir de son sein. Je demande que le comité de salut public examine s'il ne serait pas utile d'étouffer ce germe de contre-révolution, en déportant au delà des mers les femmes de mauvaise vie. » Le 14 septembre, sur sa motion, les citoyens âgés de plus de 40 ans furent autorisés à entrer dans l'armée révolutionnaire; le 23, il fit décréter d'accusation Perrin (de l'Aube), et le lendemain fut envoyé en mission dans l'Ouest. A Brest, il refusa d'établir un tribunal révolutionnaire, s'occupa avec zèle de réorganiser notre marine, passa dans l'Ille-et-Vilaine en octobre, et fut envoyé au commencement de novembre à Cherbourg. « Le mal est dans la tête, écrivait-il le 27. Le général, entouré d'une foule de petits officiers qui ont toute la morgue et l'ignorance de la présomption, se laisse conduire par eux, parce qu'il n'a pas assez de capacité pour se conduire lui-même. Je vous invite à défendre sévèrement ces pétaudières appelées conseils de guerre. » De retour à Paris, il rendit compte de sa mission à Brest le 12 pluviôse an II, fit décréter, le 13, des peines contre les capitaines qui rendent leurs vaisseaux, et des récompenses pour ceux qui s'emparent de vaisseaux ennemis d'une force supérieure, et n'accepta, comme on l'en pressait, de retourner à Brest qu'à la condition de remplacer les juges révolutionnaires qu'on y avait envoyés de Rochefort par un tribunal plus modéré; le comité de salut public accepta le renvoi des juges de Rochefort, mais les remplaça par des juges du tribunal révolutionnaire de Paris. Jeanbon reprit en main, à Brest, la réorganisation de nos flottes, visita les chantiers, surveilla les manœuvres, et s'embarqua même avec Villaret-Joyeuse (24 floréal) pour protéger l'arrivée d'un grand

convoi de vivres d'Amérique. Il fut envoyé dans le même but à Toulon et à Marseille. Lorsqu'il revint à la Convention, il insista (10 germinal an III) pour que l'on s'occupât des lois organiques de la Constitution; réclama, le 12, l'organisation du gouvernement républicain; émit le vœu, le 13, de créer à Toulon une école d'hydrographie; fit une motion (2 floréal) en faveur des petites-nièces de Fénelon; demanda (21 floréal) qu'on examinât la question de la suppression du tribunal révolutionnaire; et, après l'insurrection du 1^{er} prairial, fut dénoncé le 9, par Hardy (de la Seine-Inférieure), comme complice des envahisseurs, et décrété d'arrestation. Il bénéficia de l'amnistie générale du 4 brumaire an IV. Le Directoire le nomma conseiller général à Alger, puis à Smyrne; là il fut retenu prisonnier par les Turcs à Kirassoum, pendant trois ans. Il ne refusa pas ses services au gouvernement consulaire, qui le nomma commissaire général chargé de l'organisation des quatre départements du Rhin, et préfet au Mont-Tonnerre (11 fructidor an X); il dut, a-t-on dit, ces dernières fonctions au jeu de mots que le premier consul se serait plu à faire sur son nom et sur Mayence, chef-lieu de ce département. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), créé baron de l'Empire (9 juin 1809), Jaubon resta préfet de Mayence jusqu'à sa mort. Il périt du typhus rapporté par les malades et les blessés de l'armée française, contrainte de repasser le Rhin à la hâte devant l'invasion (1813).

JEANMAIRE (EUGÈNE), député de 1876 à 1881, né à Epinal (Vosges) le 17 juillet 1808, mort à Epinal le 9 mars 1886, se fit recevoir avocat, fut inscrit au barreau de sa ville natale, et, grâce à sa situation de fortune, put s'occuper surtout d'agriculture. Conseiller municipal d'Epinal, administrateur du bureau de bienfaisance, maire en 1848, suppléant du juge de paix, conseiller d'arrondissement, hostile à l'Empire, il devint conseiller général des Vosges en 1874, et se présenta aux élections législatives du 20 février 1876, comme candidat républicain modéré, dans l'arrondissement d'Epinal, qui l'élut député par 12,809 voix (21,435 votants, 27,039 inscrits), contre 8,514 voix à M. de Ravinel, représentant sortant, candidat monarchiste. Dans sa profession de foi, il promettait « d'affermir la République conservatrice, qui, seule, peut nous donner la paix, l'ordre et la sécurité ». Il siégea à gauche et fut des 363. Combattu, aux élections du 14 octobre 1877, par l'administration, il obtint sa réélection par 13,445 voix (23,039 votants, 28,036 inscrits), contre 9,551 voix à M. de Pruines. Il reprit sa place dans la majorité, se prononça contre le ministère Rochebouët, pour l'ordre du jour contre « les menées cléricales », pour le ministère Dufaure, pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il ne fut pas réélu en 1881.

JEANNEST (CLAUDE-FRANÇOIS-LOUIS), député en 1789, né à Saint-Florentin (Yonne) le 24 novembre 1751, mort à Saint-Florentin le 7 octobre 1822, était, en 1789, procureur du roi en l'élection de Saint-Florentin. Elu, le 7 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Troyes, avec 135 voix (170 votants), il ne se fit pas remarquer dans l'Assemblée constituante, et se retira après la session à Saint-Florentin.

JEANNEST-LA-NOUE (PIERRE-EDME-NICOLAS), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, frère du précédent, né à Saint-Florentin (Yonne) le 16 novembre 1748, mort à Saint-Florentin le 7 mars 1816, rapporteur « au point d'honneur », fut, au début de la Révolution, élu par ses concitoyens à des fonctions administratives; membre du directoire du district de Saint-Florentin, puis du directoire du département (1790-1791), il fut, le 7 septembre 1792, désigné comme troisième suppléant de l'Yonne à la Convention, par 83 voix (544 votants). La condamnation à mort de Boileau l'appela à siéger comme titulaire à sa place, le 9 frimaire an II. Il ne se fit pas remarquer dans l'assemblée, et passa de même inaperçu au Conseil des Cinq-Cents, où il fut réélu député de l'Yonne, le 22 vendémiaire an IV, par 226 voix (291 votants), et d'où il sortit en l'an VI. Il fut, plus tard, conseiller général de l'Yonne et maire de Saint-Florentin.

JEANNET-JEANNET (LOUIS-NICOLAS), député en 1789, né à Troyes (Aube) le 13 mars 1739, mort à Paris le 27 octobre 1790, était négociant à Arcis-sur-Aube. Elu, le 7 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Troyes avec 116 voix (170 votants), il opina avec la majorité de l'Assemblée constituante, et mourut à Paris au cours de la session (octobre 1790).

JEANNOT. — Voy. MONCEY (DE).

JEHL (IGNACE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Rhinau (Bas-Rhin) le 4 octobre 1799, mort à Rhinau le 8 septembre 1882, propriétaire-agriculteur, était maire de cette ville, quand ses opinions républicaines le firent inscrire sur la liste du parti avancé dans le département du Bas-Rhin, dont il fut élu, le 13 mai 1849, le représentant à l'Assemblée législative, le 5^e sur 12, par 37,058 voix (95,863 votants, 146,942 inscrits). Il siégea à la Montagne, et signa la protestation contre les affaires de Rome ainsi que l'appel aux armes; toutefois, il ne fut pas impliqué dans les poursuites dirigées contre plusieurs représentants après la journée du 13 juin, conserva son siège à la gauche de l'Assemblée, et vota jusqu'au bout avec la minorité démocratique. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 le rendit à la vie privée.

JENISCH (MARTIN-JEAN), député au Corps législatif de 1812 à 1814, né à Hambourg (Allemagne) en 1759, mort à Hambourg le 29 janvier 1827, négociant dans sa ville natale et président de la chambre de commerce, fut, le 2 avril 1812, désigné par l'empereur, sur la présentation du préfet des Bouches-de-l'Elbe, pour représenter ce département au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1814, date de la séparation d'Hambourg de la France.

JENOT (JEAN-FRANÇOIS), député en 1776, né à Briey (Moselle) le 31 décembre 1736, mort à une date inconnue, était, lors de la Révolution, curé de Chesny, en Lorraine. Le 16 mars 1789, il fut élu, par 6 voix sur 11 votants, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Metz. Son rôle parlementaire fut très secondaire, et le *Moniteur* n'en a pas fait mention.

JENTY (CHARLES), député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1881, né à Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise) le 27 février 1826, mort à Paris le

26 avril 1832, s'occupa de bonne heure d'entreprises, dirigea divers établissements industriels en France, prit part à la création de voies ferrées et de canaux en Italie, et coopéra à la construction du chemin de fer du midi de l'Espagne. L'un des fondateurs de la compagnie du chemin de fer des Charentes, il en resta, pendant plusieurs années, un des administrateurs délégués à la direction, alla conduire dans la Russie d'Asie la construction de lignes ferrées destinées à relier la mer Caspienne à la mer Noire, et, au bout de quatre ans, après avoir livré la ligne de Poti à Tiflis, revint en France, déjà à la tête d'une grande fortune, pour achever jusqu'à Tours le chemin de fer de la Vendée. Il prit en même temps la direction du journal la *France* (1869), et seconda le mouvement libéral dans lequel l'Empire semblait alors vouloir entrer. Après la révolution du 4 septembre 1870, il accepta la République, sans l'avoir désirée, céda quelque temps après la *France* à M. Emile de Girardin, et devint, en 1873, directeur politique du *Petit Journal*, puis président du conseil d'administration. Candidat aux élections législatives du 20 février 1876 dans la 1^{re} circonscription de la Roche-sur-Yon (Vendée), il fut élu député par 8,391 voix sur 15,491 votants et 21,406 inscrits, contre 6,923 à M. de Puiborneau, député sortant; il prit place au centre gauche et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, M. Jenty échoua, le 14 octobre 1877, dans la même circonscription, avec 8,564 voix contre 9,107 à M. de Puiborneau, candidat du gouvernement, élu. Mais la majorité de la Chambre nouvelle annula cette élection, et les électeurs de la 1^{re} circonscription de la Roche-sur-Yon, convoqués à nouveau le 7 avril 1878, donnèrent cette fois la majorité à M. Jenty, avec 9,921 voix sur 12,010 votants et 22,722 inscrits. M. de Puiborneau, qui ne se représentait pas, recueillit encore 335 suffrages. M. Jenty reprit sa place à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères opportunistes, prit quelquefois la parole sur les questions de chemins de fer et de budget, et, au renouvellement législatif du 21 août 1881, échoua avec 8,433 voix, contre 9,144 données au candidat conservateur, élu, M. Maynard de la Claye. La faillite de la compagnie du chemin de fer de la Vendée, survenue au cours de cette dernière législature, entraîna M. Jenty dans une série de procès en responsabilité où il perdit une partie de sa fortune. Officier de la Légion d'honneur (1873).

JERSEY (FRANÇOIS-ANTOINE-NICOLAS), député en 1789, né à Haguenau (Bas-Rhin) en 1754, mort à une date inconnue, avocat à Bitche, fut élu, le 28 décembre 1789, député-suppléant de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Sarreguemines. Admis à siéger le 21 janvier 1790, en remplacement de M. de Gomer, démissionnaire, il ne se fit pas remarquer jusqu'à la fin de la session, et rentra ensuite au barreau de Bitche.

JESSAINT (CLAUDE-LAURENT BOURGEOIS, VICOMTE DE), pair de France, né à Jessaint (Aube) le 26 avril 1764, mort au château de Beaulieu (Aube) le 8 janvier 1853, fut le disciple de Bonaparte à Brienne. Peu partisan de la Révolution, il fut cependant nommé, par le conventionnel Albert, maire de Bar; il conserva ces fonctions jusqu'au 18 fructidor an V, époque à laquelle sa qualité d'ex-noble le força de se retirer. Lors de l'organisation de l'admini-

nistration consulaire, il fut appelé à la préfecture de la Marne, où il se signala, pendant quarante ans, par d'utiles fondations philanthropiques. Grand-officier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), chevalier de l'Empire (16 septembre 1808), baron (19 décembre 1809), vicomte (6 juillet 1826), il fut nommé pair de France le 10 novembre 1838, et mis à la retraite, comme préfet, le 22 février 1839.

JESSÉ (JOSEPH-HENRI, BARON DE), député en 1789, né à Béziers (Hérault) en 1746, mort à la prison de la Conciergerie de Paris le 6 février 1794, d'une ancienne famille du Languedoc, embrassa l'état militaire et servit au régiment de Picardie, dans les armées du roi. Capitaine de cavalerie au moment de la Révolution, il fut élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Béziers; son rôle à la Constituante ne fut pas sans importance. Il demanda que le trésor des églises fût converti en argent monnayé, et s'opposa au vote de la contribution du quart des revenus qui frappait tous les propriétaires. Président de l'Assemblée en août 1790, il proposa, en mars 1791, que le roi seul pût nommer les ministres et l'ordonnateur du trésor public, s'opposa à la réunion d'Avignon à la France, et combattit les résolutions relatives aux émigrés. Incarcéré à Moulins sous la Terreur, il fut transféré à Paris à la Conciergerie, où il mourut subitement.

JESSÉ (AMBROISE-ANTOINE-AUGUSTE, BARON DE), député de 1815 à 1817, né à Béziers (Hérault) le 7 décembre 1767, mort à Béziers le 28 avril 1817, fils du précédent, officier au régiment de Royal-vaissaux, émigra en 1791, fut blessé à l'armée de Condé, et assista à l'affaire de Quiberon. Il rentra en France au moment du Consulat, mais se tint à l'écart jusqu'à la Restauration. Nommé, en 1815, sous-chef d'état-major du comte Ernouf, sous les ordres du duc d'Angoulême, puis commandant de l'armée royale de Béziers (26 juin), il devint ensuite lieutenant-colonel de la légion du Tam. Chevalier de Saint-Louis, il fut élu, le 22 mars 1815, député du collège de département de l'Hérault, par 74 voix (134 votants, 232 inscrits), et fut réélu, le 4 octobre 1816, par 78 voix (162 votants, 227 inscrits). Il avait siégé dans la majorité de la Chambre introuvable, et à l'extrême-droite de la Chambre suivante. Il mourut six mois après cette dernière élection.

JEUDY (ADRIEN), représentant du peuple en 1848, né à Latillé (Vienne) le 11 mai 1795, mort à Latillé le 5 décembre 1865, fils d'un propriétaire-agriculteur de Latillé, fit son droit, et revint à Latillé s'occuper de la gestion de ses propriétés. Conseiller général de la Vienne pour le canton de Vouillé sous la monarchie de juillet, maire de Latillé, il fut porté, sans l'avoir sollicité, sur la liste des candidats républicains de la Vienne, aux élections du 23 avril 1848, pour l'Assemblée constituante, et fut élu représentant du peuple, le 8^e et dernier, avec 19,033 voix sur 70,722 votants. Il prit place parmi les partisans du général Cavaignac, et vota pour la loi contre les attroupements, pour le décret contre les clubs, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail. Il se laissa bientôt d'un mandat qu'il n'avait point recherché, se fit porter en congé

à partir du 15 novembre 1848, et donna sa démission le 30 décembre suivant.

JEVARDAT-FOMBELLE (LÉONARD), député au Conseil des Anciens, né le 10 novembre 1758, mort le 15 juin 1834, avocat, fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député de la Haute-Vienne au Conseil des Anciens, par 95 voix sur 126 votants. Réélu, le 24 germinal an VII, au même Conseil, il y vota l'adjonction de quatre directeurs de jury au tribunal criminel de la Seine, devint secrétaire du Conseil, demanda au 18 fructidor l'examen de la résolution sur les élections, parla sur l'indemnité due aux députés exclus le 22 floréal, sur la liquidation des fermages arriérés payables en nature, réclama un rapport sur la levée de deux cent mille hommes proposée par le Directoire, et appela l'attention du Conseil sur l'estimation des lésions dans les ventes faites en papier-monnaie. Jevardat, favorable au coup d'Etat du 18 brumaire, fut nommé, par le nouveau régime, juge au tribunal d'appel de Limoges (18 floréal an VIII).

JOANNIS. — Voy. VERCLOS (MARQUIS DE).

JOBAL DE LUC (JOSEPH-FRANÇOIS-LOUIS, COMTE), député de 1815 à 1816, né à Metz (Moselle) le 26 mars 1746, mort à Metz le 11 avril 1831. « fils d'Etienne-Louis Jobal de Villé, président à mortier au parlement de Metz, et de Claude Masson, sa troisième femme, » fut colonel des chasseurs des Trois-Evêchés pendant la guerre de Sept ans, puis maréchal de camp. Hostile à la Révolution, il émigra en 1792, se rendit à l'armée de Condé et devint le précepteur militaire du duc de Berry. Grand croix de Saint-Louis le 31 août 1814, lieutenant-général le 2 mars 1815, il fut élu député par le collège de département de la Moselle, le 22 août 1815, avec 107 voix (165 votants, 318 inscrits). Il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fut créé comte par Louis XVIII le 15 décembre suivant, puis major-général des gardes du corps, et chevalier de la Légion d'honneur. Il ne fit pas partie d'autres assemblées, et fut mis à la retraite, comme général de division, le 28 novembre 1821.

JOBARD (JEAN-BAPTISTE-THÉRÈSE), député de 1833 à 1834, né à Gray (Haute-Saône) le 15 juillet 1784, mort dans la même ville le 24 novembre 1875, fils d'un avocat du roi au bailliage de Gray, choisit la carrière industrielle. Maître de forges, il mit en pratique, l'un des premiers, au profit de ses ouvriers et employés, le système de la participation aux bénéfices. Il apporta plusieurs améliorations dans la métallurgie, et, notamment, fit faire de grands progrès à l'utilisation de la chaleur perdue des hauts-fourneaux. Elu, le 10 août 1833, député du 4^e collège électoral de la Haute-Saône (Gray) par 173 voix sur 245 votants et 342 inscrits, contre 66 voix à M. Dornier, il siégea dans la majorité ministérielle, et fut remplacé, aux élections générales du 21 juin 1834, par son neveu, François Jobard.

JOBARD (FRANÇOIS), député de 1834 à 1839, né à Gray (Haute-Saône) le 28 décembre 1803, mort à Besançon (Doubs) le 7 mars 1881, neveu du précédent, fit sa carrière dans la magistrature. Il était substitut du procureur général près la cour de Besançon, lorsqu'il fut élu, le 21 juin 1834, député du 4^e collège de la Haute-Saône (Gray), par 151 voix sur 270 vo-

tants et 369 inscrits, contre 110 voix à M. Dornier. Il siégea parmi les ministériels, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 156 voix sur 368 votants et 370 inscrits, contre 147 voix à M. Lacordaire. Non réélu en 1839, M. Jobard continua sa carrière de magistrat, devint président de chambre à Besançon, et fut admis à la retraite en cette qualité le 6 mai 1874.

JOBARD (LOUIS-CHARLES), membre du Sénat, né à Gray (Haute-Saône) le 11 décembre 1821, se fit recevoir docteur en droit à Dijon, puis seconda son père, J.-B. Jobard (*V. plus haut*), dans la direction de ses usines métallurgiques, à la tête desquelles il fut placé avec son frère quelque temps après. Conseiller municipal de Gray, conseiller d'arrondissement, conseiller général, il devint maire de Gray en 1869, et, dans ce poste, donna, pendant l'invasion allemande, de nombreuses preuves de courage et de dévouement à sa ville natale, dont il défendit au péril de ses jours les habitants contre les exigences de l'ennemi. Ses concitoyens reconnaissants le choisirent pour l'un des deux sénateurs élus, le 30 janvier 1876, dans le département de la Haute-Saône, et lui donnèrent 330 voix sur 644 votants. Il prit place au centre gauche, refusa la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai, soutint d'une manière générale la politique des ministères républicains, et fut réélu, au renouvellement du 8 janvier 1882, par 430 voix sur 640 votants. Il continua à appuyer le gouvernement républicain, vota la loi d'expulsion des chefs de familles ayant régné sur la France, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet Lisbonne sur la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat (affaire Boulanger). Indépendamment de ses occupations industrielles et politiques, M. Jobard s'est adonné aux questions agricoles, et a considérablement contribué à introduire dans la Haute-Saône les méthodes nouvelles de culture et d'élevage. Président du comice agricole de Gray, il fut l'un des fondateurs et des collaborateurs du journal *L'Agriculture*, de M. Barral. On lui doit en outre un *Questionnaire du Cultivateur* (Dijon, 1867).

JOBERT-LUCAS (PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1821 à 1824 et de 1827 à 1831, né à Reims (Marne) le 24 avril 1766, mort à Paris le 27 mai 1841, riche manufacturier de Reims, fut élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Reims, avec 45 voix (73 votants). Partisan modéré du gouvernement de la Restauration, il fut nommé membre du conseil général des manufactures le 23 août 1819, et fut renvoyé à la Chambre des députés, le 1^{er} octobre 1821, par les électeurs du 3^e arrondissement de la Marne, qui lui donnèrent 308 voix (463 votants, 554 inscrits), contre 153 à M. Ruinat de Brimont. Il siégea au centre gauche jusqu'en 1824, échoua, au renouvellement du 25 février de cette année, avec 201 voix, contre 242 à M. Ruinat de Brimont, élu, et fut plus heureux, le 17 novembre 1827; redevenu député de Reims par 270 voix (400 votants, 443 inscrits), il reprit sa place au centre gauche, combattit le ministère Polignac, fut des 221, et obtint sa réélection, le 12 juillet 1830, par 272 voix (398 votants, 445 inscrits). Démissionnaire en 1831, il fut remplacé comme député par M. Chaix d'Est-Auge.

JOBÉZ (JEAN-EMMANUEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1815 à 1824, et en 1828, né à Morez (Jura) le 2 novembre 1776, mort à Lons-le-Saulnier (Jura) le 9 octobre 1828, fils de Claude Jobez fondateur d'un hospice à Morez, fit des études à Besançon et vint les achever à Paris. Atteint par la conscription, il obtint bientôt son congé; son goût pour la poésie le ramena dans la capitale où il fut bien accueilli de Palissot. Mais son père le rappela près de lui. EMMANUEL Jobez se fixa alors à Morez, y devint maître de forges, maire de la commune, et brigua avec succès, le 11 mai 1815, le mandat de représentant à la Chambre des Cent-Jours: il l'obtint du collège de département du Jura, par 74 voix (127 votants). D'opinions « constitutionnelles », il se rallia modérément au gouvernement de la Restauration, et, réélu député par le même collège, le 22 août 1815, à la « Chambre introuvable », par 114 voix (197 votants, 281 inscrits), il opina avec la minorité en faveur des projets du ministère attaqué par le côté droit. Il fit alors imprimer son opinion sur la loi d'amnistie qu'il voulait telle que le gouvernement l'avait proposée, opinion qu'il n'avait pu développer à la tribune. Après la dissolution de la Chambre, Jobez fut encore réélu, le 4 octobre 1816, par 113 voix (204 votants, 269 inscrits). Il siégea au centre gauche, dont il fut un des principaux orateurs, et attaqua vivement le budget de la guerre dans la session de 1817; la Chambre vota l'impression de son discours. La *Biographie pittoresque des députés* (1820) lui consacrait cette notice: « Le même homme peut-il être à la fois doux et farouche, modeste et fier, indulgent et inflexible, timide et véhément? Celui qui vient de vous accueillir avec tant de grâce, de vous obliger avec si peu de prétention, que vous avez trouvé chez lui un livre à la main, occupé d'études étrangères à la politique, qui vous a semblé si indifférent aux affaires, est-il bien le même que cet orateur qui attaque avec tant de rudesse les abus de l'administration publique, qui reproche si impitoyablement à un ministre ses fautes, ses injustices, ses profusions, qui ne dit jamais quatre phrases de suite sans exciter les murmures du centre et de la droite, et qui ne monte guère à la tribune sans se faire rappeler à l'ordre? Il faut bien que de tels contrastes puissent exister dans le caractère d'une même personne, puisque M. Jobez en offre un exemple; ou bien c'est qu'il existe réellement deux hommes en M. Jobez, l'homme privé et le citoyen. Il est différent de lui-même jusque dans sa complexion physique. Il paraît délicat en habit bourgeois, ses traits sont mâles et sa physionomie âpre quand il est en costume; sa voix est douce dans un entretien familier, et retentissante dans la discussion. Il a cinq pieds deux pouces chez lui, et cinq pieds six pouces à la tribune. » Le 7 avril 1821, il combattit la proposition Sorieys de Mayrinhaç tendant à obliger les orateurs rappelés à l'ordre à quitter immédiatement la tribune. Le 1^{er} octobre 1821, ce fut le 1^{er} arrondissement électoral du Jura (Lons-le-Saulnier) qui, par 136 voix (244 votants, 281 inscrits), contre 106 à M. Babey, renvoya M. Jobez à la Chambre, où il fit partie de la minorité hostile au cabinet Villèle. Mais il échoua aux élections du 25 février 1824, à Lons-le-Saulnier, avec 78 voix contre 150 à l'élu, M. Nicod de Ronchaud, et, huit jours après, le 6 mars, au collège de département, avec 13 voix seulement contre 84 à M. de Froissard, élu. Il se représenta, sans plus de succès, le 17 novembre 1827, et ne recueillit dans le 1^{er} arrondisse-

ment que 67 voix contre 129 à l'élu, M. Cordier; mais une élection partielle ayant eu lieu, le 8 avril 1828, dans le 2^e arrondissement, celui de Besançon, pour remplacer M. Jacquot de Mercey, démissionnaire, M. Jobez redevint député, par 143 voix (268 votants, 310 inscrits), contre 107 à M. Droz. De retour dans son département après la session, il était allé, le 9 octobre, visiter un de ses amis, à quelques lieues de Lons-le-Saulnier, lorsqu'au retour le cheval qu'il montait s'emporta; il ne put s'en rendre maître, fut lancé contre un mur, expira quelques instants après. Ses restes furent transportés à Syam où il avait établi des forges. On a de lui, outre ses discours et opinions: *Épître à Palissot*, par un habitant du Jura (1806), et un poème, laissé manuscrit, sur les *Éléments*.

JOBÉZ (LOUIS-ÉTIENNE-ALPHONSE), représentant du peuple en 1848, né à Morez (Jura) le 1^{er} août 1813, fils du précédent, fit son droit à Paris (1833-1835), puis dirigea les forges de Syam (Jura) qui appartenaient à son père, devint conseiller-général du Jura en 1838, et fut l'un des chefs de l'opposition libérale dans le Jura à la fin du règne de Louis-Philippe. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Jura à l'Assemblée constituante, le 8^e et dernier, par 31,715 voix sur 74,155 votants, il siégea parmi les modérés, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, M. Jobez se retira de la politique active, et se livra à des études d'économie sociale. On a de lui: *Préface au Socialisme* (1848); *la Démocratie, c'est l'inconnu* (1849); *la Femme et l'enfant, ou misère entraîne opposition* (Paris, 1852); *la France sous Louis XV* (1864-1873), etc.

JOCTEUR-MONTROZIER (JEAN-BAPTISTE-ALPHONSE), représentant en 1871, né à Chatonay (Isère) le 9 octobre 1811, notaire à Grenoble de 1836 à 1865, maire de Chatonay depuis 1836, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 8^e sur 12, par 56,921 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits). Il prit place au centre droit et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon. Il s'abstint lors du vote sur l'abrogation des lois d'exil. M. Joteur-Montrozier n'a pas fait partie d'autres Assemblées.

JODIN (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Montmédy (Meuse) le 12 septembre 1756, mort à Stonay (Meuse) le 9 août 1830, était procureur-syndic du district de Montmédy. Le 7 septembre 1791, il fut élu député de la Meuse à l'Assemblée législative, le 5^e sur 8, par 345 voix (le chiffre des votants n'est pas indiqué au procès-verbal). Il siégea dans la majorité. Il se

tint à l'écart pendant la période révolutionnaire. Le 22 prairial an VIII, le gouvernement consulaire le nomma commissaire près le tribunal civil de Montmédy.

JOFFRION (CHARLES-PASCAL), député de 1822 à 1827, né à la Chataigneraie (Vendée) le 15 avril 1770, mort à une date inconnue, était médecin dans sa ville natale. Il fut élu, comme royaliste, le 20 novembre 1822, député de la Vendée, au collège de département, par 116 voix (141 votants, 205 inscrits). Membre de la majorité qui soutint le ministère Villèle, il fut réélu, le 6 mars 1824, par 137 voix (153 votants, 205 inscrits), et suivit la même ligne politique jusqu'en 1827. « M. Joffrion est un médecin connu dans la Vendée par son royalisme et par ses cures. On dit que les électeurs du collège de Bourbon-Vendée l'ont nommé dans l'espérance qu'il viendrait à Paris guérir les plaies du ministère; mais on dit que ce médecin-député ne trouve pas encore la maladie assez bien déclarée pour faire l'application des remèdes. Quand il regarde son malade du côté financier, il trouve qu'il y a perturbation et épuisement; quand il le juge dans l'intérieur, il trouve qu'il y a corruption; quand il le considère à l'extérieur, il trouve qu'il n'y a rien; il croit que le principe de la maladie est venu d'une indigestion, le malade ayant voulu trop manger à la fois. Au reste, il considère son malade comme déjà mort, et il dit que ce n'est pas la peine de le traiter, ajoutant qu'il suffit, en attendant, de lui faire prendre du bouillon, et de voter de temps en temps pour lui. » (*Biographie des députés de la Chambre septennale*).

JOHANET (SALOMON-LAZARE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Asnières (Loiret) le 2 février 1763, mort à Orléans (Loiret) le 25 décembre 1824, homme de loi à Orléans, fut élu, le 22 germinal an V, député du Loiret au Conseil des Cinq-Cents, par 146 voix sur 173 votants. Il fit rayer Lambert-Colomès de la liste des émigrés, proposa un amendement à la loi sur le divorce, et parla sur l'organisation de la gendarmerie et sur le mariage des enfants mineurs. Il devint secrétaire du Conseil, mais il siégea peu, son élection ayant été annulée au 18 fructidor, comme entachée de royalisme.

JOHANNOT (JOSÉPH-JEAN), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Genève (Suisse) le 30 juin 1748, mort à une date inconnue, propriétaire, devint président de l'administration centrale du département du Haut-Rhin à la Révolution, dont il adopta modérément les idées, et fut élu, le 5 septembre 1792, député du Haut-Rhin à la Convention, le 4^e sur 7, par 210 voix (407 votants). Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée, fit rendre un décret sur le mode d'exécution de la loi relative au visa et à l'enregistrement des effets au porteur, et prononça un discours remarqué pour combattre le projet d'impression de la liste des citoyens qui avaient présenté et signé les pétitions improbatives de la journée du 20 juin, ainsi que les noms des membres des clubs de 1789 et des Feuillants. Dans le procès du roi, il vota d'abord pour l'appel au peuple, et répondit au 3^e appel nominal : « La mort, avec la restriction de Maille » (le sursis). Depuis cette époque, Johannot se voua presque exclusivement à l'étude des questions administratives et financières. Il proposa de lever le séquestre mis sur les biens des étrangers dont les gouvernements sont en guerre avec la France, fit sur l'amélioration

du commerce, sur « l'état actuel du crédit public », divers rapports importants qui le firent accuser d'avoir contribué au discrédit des assignats; fut l'auteur d'un projet portant réhabilitation des biens non vendus, aux familles des condamnés, pour toute autre cause que l'émigration; prit part aux débats sur le régime hypothécaire, et demanda que les comités du commerce, des finances et de salut public réunis présentassent un projet « qui ferme la porte aux intrigants et aux fripons ». Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député du Haut-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, par 140 voix (226 votants), il obtint également la majorité le même jour, dans les départements du Calvados et de la Dordogne. Il s'occupa, comme précédemment, de questions financières, se prononça contre les résolutions proposées par la trésorerie nationale, pour celles sur l'emprunt forcé, contre celles sur l'apurement de l'ancienne comptabilité, sur les douanes et sur l'embauchage, appuya la fixation en francs des traitements évalués en myriagrammes (en nature), fut secrétaire du Conseil, et intervint dans plusieurs débats spéciaux. Sorti des Anciens le 20 mai 1797, il n'eut plus, dès lors, aucun rôle politique. Après la loi du 12 janvier 1816, bien qu'il ne fût pas personnellement atteint par elle, il crut devoir quitter la France et se retira en Suisse, où l'on croit qu'il mourut.

JOHNSTON (NATHANIEL), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, né à Bordeaux (Gironde) le 29 mai 1836, entra à l'École polytechnique en 1855, puis comme élève libre à l'École des Mines en 1857; il en sortit, trois ans après, avec le diplôme d'ingénieur civil. Riche négociant à Bordeaux, conseiller général (1866) du canton de Saint-Laurent-Médoc, il fut élu, le 24 mai 1869, député au Corps législatif, par la 1^{re} circonscription de la Gironde, avec 16,076 voix (31,502 votants, 39,158 inscrits). Partisan du libre échange, dévoué au gouvernement, il siégea au centre, vota cependant l'interpellation des 116, demanda communication des pièces diplomatiques au moment de la rupture avec la Prusse, et chercha à prévenir la révolution du 4 septembre en réunissant chez lui les députés protestataires. Porté sur la liste conservatrice de la Gironde aux élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il fut élu, le 11^e et dernier, par 94,944 voix (132,349 votants, 207,101 inscrits), siégea au centre droit, fut, pendant trois ans, secrétaire de l'Assemblée, prit part aux débats sur les impôts et les traités de commerce, soutint, quoique protestant, les idées de l'évêque d'Orléans, déposa, au mois de janvier 1873, une demande d'interpellation à propos de la circulaire de M. Jules Simon sur les réformes de l'enseignement secondaire, fut un des signataires de l'ordre du jour Ernoul (24 mai 1873), et combattit non sans talent l'impôt sur les matières premières. Bonapartiste, il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour le ministère de Broglie, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il échoua aux élections du 20 février 1876, et ne reentra plus dans la vie politique. Propriétaire de plusieurs crûs estimés du Médoc, lauréat de la Société d'agriculture de la Gironde et de l'Exposition universelle de 1878, il a tenté le premier avec succès dans ses

vignobles la destruction du mildew par le sulfate de cuivre.

JOIGNEAUX (PIERRE), représentant en 1848, en 1849, en 1871, député de 1876 à 1889, né à Ruffey-lez-Beaune (Côte-d'Or) le 23 décembre 1815, fut élève de l'École centrale des Arts et Manufactures, et entra dans la presse démocratique dès l'âge de vingt ans. Collaborateur du *Journal du Peuple*, du *Corsaire*, du *Charivari*, il fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe, et fut condamné en 1838 à quatre ans de prison pour des articles insérés dans *L'Homme libre*, journal républicain imprimé clandestinement. Rendu à la liberté, il publia les *Prisons de Paris* (1841), puis il retourna dans son département, créa à Beaune un journal littéraire, les *Chroniques de Bourgogne*, et dirigea successivement le *Courrier de la Côte-d'Or*, la *Revue agricole et industrielle de la Côte-d'Or* et le *Vigneron de la Bourgogne*. Apôtre convaincu de l'idée républicaine, en même temps que fervent propagateur des saines notions d'agriculture, il exploitait la ferme de Quatre-Bornes, près de Châtillon-sur-Seine, lorsque la révolution de 1848 éclata. Nommé par le gouvernement provisoire sous-commissaire de la République à Châtillon, M. Joigneaux fut envoyé ensuite, le 23 avril 1848, à l'Assemblée constituante, comme représentant de la Côte-d'Or, le 9^e sur 10, par 44,826 voix. Membre du comité des travaux publics, il siégea à la Montagne et vota avec elle, contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, pour le droit au travail, contre l'ensemble de la Constitution, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition de Rome, pour la mise en accusation du président et de ses ministres. Adversaire décidé de la politique de L.-N. Bonaparte, il la combattit avec la même ardeur à l'Assemblée législative, où les électeurs de la Côte-d'Or le renommèrent (13 mai 1849), le 7^e sur 8, par 37,378 voix (92,695 votants, 118,563 inscrits). Il y fit encore partie du groupe de la Montagne et opina constamment avec la minorité, pour l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, etc. Mais l'action de M. Pierre Joigneaux s'exerça surtout en dehors du parlement; dans la *Feuille du Village*, qu'il fonda à cette époque, et dont le succès fut très grand, il s'attacha à faire comprendre aux paysans les avantages qui devaient résulter pour eux d'un gouvernement vraiment démocratique. L'influence considérable acquise dans son pays par le représentant Joigneaux, dont le nom fut même mis en avant pour la candidature à la présidence de la République, à l'approche de 1852, le fit, au coup d'Etat de décembre 1851, expulser du territoire français; il se réfugia à Saint-Hubert, dans le Luxembourg belge, reprit ses études agronomiques, collabora au *Moniteur de l'agriculture*, et publia à Bruxelles plusieurs ouvrages pratiques estimés. L'amnistie de 1859 lui permit de rentrer en France, où de nouvelles publications rappelèrent fréquemment son nom au public. Lors des élections du 24 mai 1869, la démocratie radicale posa sa candidature au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Côte-d'Or, et lui donna 10,967 voix contre 19,477 à l'élu officiel, M. Ma-

rey-Monge, député sortant. Après la chute de l'empire et lors du siège de Paris par les Prussiens, M. Joigneaux, qui se trouvait dans cette ville, s'occupa de créer des cultures maraichères destinées à assurer l'alimentation et à prolonger la résistance. Le 8 février 1871, il rede vint représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 8, avec 41,308 voix (73,216 votants, 116,813 inscrits). En même temps, le département de la Seine lui donnait aussi la majorité. Il opta pour la Côte-d'Or, prit place à l'extrême-gauche de l'Union républicaine, et vota contre les préliminaires de paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant, contre la chute de Thiers au 24 mai 1873, contre le septennat, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat, et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. En décembre 1872, M. Joigneaux, conseiller général de Beaune, organisa l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires de la Côte-d'Or; il refusa de siéger dans la commission chargée par la loi Dufaure de dresser la liste annuelle des jurés. A l'Assemblée nationale il ne prit qu'une part assez restreinte aux discussions; toutefois il parla sur diverses questions d'agriculture et demanda la création d'une Ecole d'horticulture. Aux élections du 20 février 1876, M. Joigneaux se porta candidat à la députation dans la 1^{re} circonscription de Beaune (Côte-d'Or). Sa profession de foi, d'un style familier, contenait ce passage: « Vous voulez que la République s'affermisse; je le veux aussi; aucun de vous n'en doute. Vous voulez que la Constitution soit respectée et que nul ne porte atteinte au pouvoir du président de la République; nous sommes toujours d'accord. Vous êtes conservateurs de ce qui est, je suis des vôtres... etc. » Aucun candidat républicain n'ayant été opposé à M. Pierre Joigneaux en raison de son extrême popularité dans le département, il fut élu député par 10,811 voix (16,410 votants, 19,010 inscrits), contre 5,511 voix à M. Dupont-Marey. Il reprit sa place dans la majorité républicaine, vota contre les jurys mixtes, contre les « menées cléricales », combattit le gouvernement du Seize-Mai, s'associa à toutes les protestations des gauches, et fit partie des 363. Après la dissolution de la Chambre, M. Joigneaux se reporta candidat à Beaune, et fut réélu député, le 14 octobre 1877, par 11,789 voix (17,227 votants et 20,663 inscrits), contre 5,359 à M. Delimoges, candidat officiel et monarchiste. M. Pierre Joigneaux vota avec la gauche de la Chambre nouvelle pour la nomination d'une commission d'enquête électorale parlementaire, contre le cabinet Rochebouët, appuya les divers ministères qui se succédèrent au pouvoir, se rallia à la politique opportuniste recommandée par Gambetta, et ne fut pas du nombre des députés républicains qui formèrent le groupe dit « intransigeant ». Réélu encore le 21 août 1881, par 11,266 voix (12,208 votants, 20,394 inscrits), il soutint les ministères Gambetta et Ferry, vota pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour le rétablissement du scrutin de liste, et, porté sur la liste de « concentration républicaine » dans la Côte-d'Or, en octobre 1885, fut élu député de ce département, le 2^e sur 6, par 50,730 voix (91,997 votants, 113,471 inscrits). M. Joigneaux s'est associé à tous les votes de la majorité en faveur des cabinets Rouvier et Tirard; en dernier lieu, il s'est abstenu sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et s'est prononcé

pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes; il était absent par congé lors des scrutins qui suivirent. Parmi les nombreux ouvrages de M. Pierre Joigneaux il faut citer : *Histoire anecdotique des professions en France* (1843); *les Paysans sous la royauté* (1850-51); *Dictionnaire d'agriculture pratique* (1855); *L'Agriculture dans la Campine* (1859); *Légumes et fruits* (1860); *les Veillées de la ferme du Tournebride* (1861); *le Livre de la ferme et des maisons de campagne* (1861-1864); *Causeries sur l'agriculture et l'horticulture* (1864), recueil d'articles publiés dans divers journaux, notamment dans le *Siècle*; *Nouvelle lettre aux paysans* (1871); *Petite école d'agriculture* (1875), etc.

JOINVILLE (FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, PRINCE DE), pair de France, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Neuilly (Seine) le 14 août 1818, troisième fils du roi Louis-Philippe, suivit les cours du collège Henri IV à Paris, et se destina à la marine. Après avoir voyagé en 1832 sur les côtes de l'Italie et de l'Algérie, il fut admis en 1834 à l'École navale de Brest, fut nommé peu après enseigne (1835), puis lieutenant de frégate (même année), visita les grands ports de l'Angleterre, et devint lieutenant de vaisseau (1836). Il passa quelque temps en Orient et reçut l'ordre de prendre part à l'expédition de Constantine; mais il arriva trop tard pour pouvoir contribuer à la prise de cette ville (1837). Ensuite il parcourut le Brésil, les Antilles, l'Amérique du Nord, se rendit au Mexique avec sa frégate la *Créole*, dont il était capitaine, contribua (27 novembre 1838) à la prise du fort de Saint-Jean d'Ulloa, fut cité pour ce fait à l'ordre du jour de l'armée, et, quelques jours après, à la tête d'une troupe de marins, enfoua une porte de la Vera-Cruz, pénétra dans la ville et fit prisonnier le général Arista. Promu capitaine de vaisseau et décoré de la Légion d'honneur (10 février 1839), il fut appelé au commandement de la *Belle-Poule* et se rendit à Sainte-Hélène, d'où il ramena en France, au mois de décembre 1840, les restes de Napoléon Ier. Deux ans plus tard, il partit pour le Brésil et épousa à Rio-Janeiro (1843) la sœur de l'empereur don Pedro II, la princesse dona Francesca de Bragança. Cette même année, le prince de Joinville fut promu contre-amiral, et entra à la chambre des pairs. En 1844, il fut chargé de concourir par mer à l'expédition dirigée contre le Maroc par le maréchal Bugeaud. A la tête d'une escadre d'évolution, il bombarde Tanger (6 août), puis se dirigea vers Mogador, où il arriva le 11 août, et s'empara de vive force de cette ville après un bombardement. De retour en France, il fut nommé vice-amiral et membre du conseil d'amirauté, et s'occupa particulièrement des questions relatives à l'organisation d'une marine à vapeur. L'attitude du prince, son hostilité déclarée contre le ministre Guizot, l'offre de sa démission après le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars, les tendances réformatrices que lui prêtait l'opinion publique, lui avaient acquis une réelle popularité, lorsque survint la révolution de 1848. Il se trouvait alors à Alger. Il remit spontanément son commandement aux autorités républicaines, et alla retrouver Louis-Philippe à Claremont, en Angleterre. Atteint d'une surdité presque complète, le prince de Joinville vécut dans le retraité, faisant de temps à autre quelque voyage, par exemple en Amérique, lorsqu'il se rendit (1861)

après du président Lincoln avec son fils, le duc de Penthièvre, et ses deux neveux, le comte de Paris et le duc de Chartres. Au début de la guerre franco-allemande (août 1870), le prince de Joinville demanda au gouvernement impérial à être employé dans les armées de terre ou de mer; il vint même à Paris après le 4 septembre, mais le gouvernement de la Défense nationale lui enjoignit de regagner l'Angleterre. Il ne s'en trouva pas moins, au mois de novembre, avec le général d'Aureilles, à l'armée de la Loire, et, sous le nom de colonel Lutherod, il prit part à quelques engagements. Gambetta ayant donné ordre de le faire rembarquer à nouveau, le prince de Joinville quitta la France en janvier 1871. Quelques jours plus tard, le 8 février, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale dans deux départements : dans la Haute-Marne, le 1^{er} sur 5, par 45,648 voix (50,334 votants, 76,862 inscrits), et dans la Manche, le 1^{er} sur 11, par 97,634 voix (98,856 votants). Il opta pour la Haute-Marne, et fut remplacé dans la Manche, le 9 juillet de la même année, par M. de Tocqueville. L'examen de la validité de son élection et de celle de son frère, le duc d'Aumale, fut ajournée jusqu'au 8 juin 1871. Ce jour-là, la majorité vota l'abrogation des lois d'exil qui frappaient les Bourbons et valida l'élection des deux princes d'Orléans. Toutefois, en vertu d'un « engagement d'honneur » pris envers le pouvoir exécutif, ceux-ci déclarèrent qu'ils ne siègeraient point à l'Assemblée. Mais, le 18 décembre 1871, le prince de Joinville écrivit à ses électeurs de la Haute-Marne qu'il avait considéré l'engagement pris comme un simple ajournement, et qu'il s'en rapportait sur ce point à la décision de l'Assemblée elle-même. Après de vifs débats, l'Assemblée déclara se désintéresser dans la question, et le prince, interprétant cette réponse au gré de ses désirs, alla siéger au centre droit. Son rôle parlementaire fut d'ailleurs assez effacé. Il ne prit jamais la parole, s'abstint de voter sur la plupart des questions importantes, puis entra dans la coalition qui fit tomber Thiers du pouvoir le 24 mai 1873. Il se prononça pour le septennat, contre les propositions Périer et Maleville et s'abstint lors du vote de la Constitution du 25 février 1875. En décembre 1875, au moment de la dissolution de l'Assemblée, le prince de Joinville adressa aux électeurs de la Haute-Marne une lettre dans laquelle il annonça qu'il n'accepterait aucune candidature aux prochaines élections; en même temps il exposait ses vues et surtout ses regrets sur la question politique. Depuis lors il est resté dans la vie privée. En 1872, il avait obtenu sa réinscription sur les contrôles de la marine comme vice-amiral; admis (14 août 1883) dans la 2^e section du cadre de réserve de l'état-major de l'armée navale, il en a été rayé après le vote de la loi d'expulsion des princes (juin 1886), qui d'ailleurs ne l'a pas autrement atteint. Le prince de Joinville a publié sous le voile de l'anonyme, dans la *Revue des Deux-Mondes*, diverses études sur la marine, réunies en un volume, puis : *l'Angleterre, étude sur le self-government* (1860); *la Guerre d'Amérique, campagne du Potomac* (1863); *les Flottes des Etats-Unis et de la France* (1865); *Campagne de Sadowa et réorganisation militaire de la France* (1868), etc.

JOLIAT (LOUIS-JOSEPH, CHEVALIER), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Poirentuy (Suisse) le 14 janvier 1774, mort à Paris le 19 avril 1829, devint, en 1795, secrétaire gé-

néral adjoint du district de Porentruy; il remplit ensuite les fonctions de greffier du tribunal criminel dans cette ville et celles de conseiller de préfecture du Haut-Rhin. L'Empire le fit sous-préfet d'Altkirch le 31 janvier 1806, et lui conféra le titre de chevalier le 30 septembre 1811. Il représenta à la Chambre des Cent-Jours le collège de département du Haut-Rhin qui lui avait donné 53 voix sur 121 votants et 197 inscrits.

JOLIBOIS (EUGÈNE), député de 1876 à 1889, né à Amiens (Somme) le 4 janvier 1819, fils de Pierre-François Jolibois et de Marie-Anne-Rose Dubois, se fit recevoir licencié en droit et fut inscrit au barreau de Paris (1840-1849). Entré dans la magistrature, il devint sous l'Empire avocat général à Amiens, puis à Rouen, procureur général à Chambéry (mai 1861), et se démit de ses fonctions pour remplir celles de préfet de la Savoie (avril 1863), puis celles de conseiller d'Etat (décembre 1866). A la fin de 1867, l'empereur songea un moment à lui pour le ministère de l'Intérieur; dans les notes confidentielles remises à cette occasion au chef de l'Etat par M. Rouher, sur les candidats possibles à ce portefeuille, la note concernant M. Jolibois portait: « Débutant brillant, mais dans une affaire secondaire (il avait parlé, comme commissaire du gouvernement, sur les finances de la ville de Toulouse); il faut attendre pour le juger comme conduite et comme talent. » M. Jolibois resta conseiller d'Etat jusqu'à la révolution du 4 septembre, qui le rendit à la vie privée. Il se fit alors inscrire à nouveau comme avocat au barreau de Paris et plaida particulièrement dans les procès bonapartistes, où sa parole mordante fut remarquée. Lors des élections législatives du 20 février 1876, il se porta candidat impérialiste à la Chambre des députés dans la 2^e circonscription de Saintes, sous le patronage du baron Eschassériaux, et avec une profession de foi où il s'exprimait ainsi: « L'Empire m'a compté au nombre de ses serviteurs les plus dévoués; je m'honore de le rappeler. Le malheur n'a pas changé mes convictions; j'ai conservé ma foi. Conséquent avec mes antécédents, je demeure partisan convaincu de l'Appel au peuple. Je consacrerai mes efforts à obtenir l'extension des traités de commerce et à assurer le développement de la liberté des échanges. » Elu député par 6,933 voix (13,572 votants, 17,104 inscrits), contre 6,536 au comte Anatole Lemercier, M. Jolibois alla siéger dans le groupe de l'Appel au peuple, et, par la facilité et l'à-propos de sa parole, devint un des orateurs les plus en vue de la minorité. Il monta fréquemment à la tribune, attaqua le ministère, reprocha au gouvernement la révocation de M. Bailleul, avocat général à Besançon, qui avait fait l'apologie des commissions mixtes, et vota en toute circonstance avec la minorité conservatrice de la Chambre. Après l'acte du 16 mai 1877, auquel il applaudit, il vota, le 19 juin, contre l'ordre du jour de défiance adopté par les gauches, et devint membre du comité dirigeant bonapartiste, présidé par M. Rouher. Le 14 octobre 1877, désigné par M. de Fourton comme candidat officiel à la députation dans la 2^e circonscription de Saintes, il fut réélu par 8,994 voix (14,832 votants, 17,379 inscrits), contre 5,768 au comte Lemercier, républicain. Le 4 novembre suivant, il devint membre du conseil général de la Charente-Inférieure. Lors de la validation de ses pouvoirs à la Chambre des députés, des faits de pression exercée en sa faveur par l'administra-

tion décidèrent la majorité à ajourner la validation de son élection. M. Jolibois donna alors sa démission, mais la Chambre la refusa (3 décembre 1877) et il continua de siéger. Adversaire déterminé de la République et des républicains, M. Jolibois fit une guerre incessante au gouvernement, vota contre le ministère Dufaure et contre les cabinets qui suivirent, se prononça contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, contre l'amnistie, etc., et parut plusieurs fois à la tribune. Réélu, le 21 août 1881, par 7,486 voix (14,523 votants, 17,639 inscrits), contre 6,924 voix à M. Combes, il se montra très opposé à la politique intérieure et extérieure des ministères Gambetta et Ferry, se fit encore plusieurs fois, pendant la législature, l'interprète des griefs de la minorité, et interpella le gouvernement (janvier 1882) sur l'arrestation du prince Napoléon. Le 4 octobre 1885, M. Jolibois, porté sur la liste conservatrice de la Charente-Inférieure, fut élu, le 1^{er} sur 7, par 62,583 voix (124,616 votants, 143,670 inscrits). Il reprit sa place à droite, suivit la même ligne politique que précédemment, et appuya à la tribune (janvier 1886) la proposition Michelin réclamant une enquête sur les origines de l'expédition du Tonkin; membre de la commission d'expulsion des princes (juin 1886), il combattit cette proposition; attaqua vivement M. Goblet, ministre des cultes, sur la fermeture de la chapelle de Châteauevillain, et sur la collision qui en fut la conséquence; déposa (21 novembre 1887) une proposition de révision des lois constitutionnelles favorable au rétablissement de l'appel au peuple, et adhéra (4 juin 1888) au manifeste révisionniste lu à la tribune par le général Boulanger. En dernier lieu, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution proposée par le ministère Floquet, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. Ses occupations parlementaires n'ont pas empêché M. Jolibois de rester au barreau, où il avait déjà été remarqué comme avocat-général dans l'affaire de Jeufosse (cour d'assises de l'Eure) et, comme avocat, dans l'affaire Laluyé contre Jules Favre; récemment, il a défendu, devant la cour d'assises de Grenoble, les accusés de Châteauevillain.

JOLIOT (JEAN-PIERRE), député au Corps législatif de 1867 à 1870, né à Vienne (Isère) le 12 juillet 1820, mort à Vienne le 30 novembre 1883, étudia le droit, se fit recevoir avocat, s'inscrivit au barreau de Vienne, et devint maire de cette ville. Conseiller d'arrondissement et chevalier de la Légion d'honneur, dévoué au gouvernement impérial, il fut désigné comme candidat officiel au Corps législatif dans la 4^e circonscription de l'Isère, en remplacement de M. Faugier, décédé, et fut élu député de cette circonscription, le 6 avril 1867, par 18,664 voix (31,035 votants, 39,061 inscrits), contre 12,312 voix à M. Brillier, de l'opposition, ancien représentant. Il fit partie de la majorité dynastique de l'Assemblée, fut réélu, le 24 mai 1869, par 15,071 voix (28,180 votants, 34,689 inscrits), contre 13,069 voix à M. Brillier, vota pour la déclaration de guerre à la Prusse, et rentra dans la vie privée en 1870.

JOLIVET (JEAN-JACQUES), représentant du peuple en 1849, né à Nontron (Dordogne) le